

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

AUTOSUR

N° d'imprimé : S 635658767

NATURE DU CONTRÔLE		(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL		
Contrôle technique périodique		07/11/2025	25035652		
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ			
Défavorable pour défaillances majeures		Défaillance(s) majeure(s) 4.1.1.c.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Mauvaise fixation du feu, AVD. 4.5.1.a.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIERE) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite, AR. 6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIERE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact, AV. 6.2.7.a.2. COMMANDES DE CONDUITE : Une commande nécessaire à la conduite sûre du véhicule ne fonctionne pas correctement 8.2.22.c.2. OPACITE : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0380 P0234			
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ		Défaillance(s) mineure(s) 0.3.1.b.1. PLAQUE CONSTRUCTEUR : Numéro incomplet, illisible ou ne correspondant pas aux documents du véhicule 0.3.1.c.1. PLAQUE CONSTRUCTEUR : Non-concordance avec la frappe à froid 3.2.1.a.1. ETAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, AV. 3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace défectueux, AVG,AVD. 3.6.1.a.1. SYSTÈME DE DESEMBUAGE : Système inopérant ou manifestement défectueux 4.4.4.a.1. FREQUENCE DE CLIGNOTEMENT : La vitesse de clignotement n'est pas conforme aux exigences 5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger, ARG,ARD. 5.2.3.i.1. PNEUMATIQUES : La pression des pneumatiques est anormale ou incontrôlable, ARG,ARD. 5.3.2.c.1. AMORTISSEURS : Protection défectueuse, AVG,AVD. 6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé, G,D. 6.2.3.c.1. PORTES ET POIGNEES DE PORTE : Portière, charnières, serrures ou gâches détériorées, AVG. 6.2.5.a.1. SIEGE CONDUCTEUR : Siège défectueux 6.2.6.a.1. AUTRES SIEGES : Sièges défectueux ou mal fixés (pièces auxiliaires), AVD. 6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés, AVG,AVD,AV. 6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration, AR.			
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE		Attention, il existe une suite à cette page du procès-verbal			
Contre visite					
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE					
N° D'AGRÈMENT : S084S123					
(9) RAISON SOCIALE : SARL ACCUEIL AUTOSUR ROUGIER PHILIPPE					
(3) COORDONNÉES : Tel : 0490169437 100 RUE JACQUES DEMY 84140 MONTFAVET					
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR					
N° D'AGRÈMENT : 084S1186 SIGNATURE : 					
IDENTIFICATION DU VÉHICULE					
(2) Immatriculation et pays		Date d'immatriculation		Date de 1 ^{ère} mise en circulation	
CP-501-GJ (F)		07/03/2017		27/12/2012	
Marque		Désignation commerciale			
RENAULT		MASTER			
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre			
VF1VB7SJ348170686	N1	CTTE			
Type/CNIT		Énergie			
VB7SJ3		GO			
Document(s) présenté(s)					
Copie du certificat d'immatriculation visée par un vendeur professionnel					
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES			
232640					
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE					
PROCÈS-VERBAL N° : N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :					
DATE :					